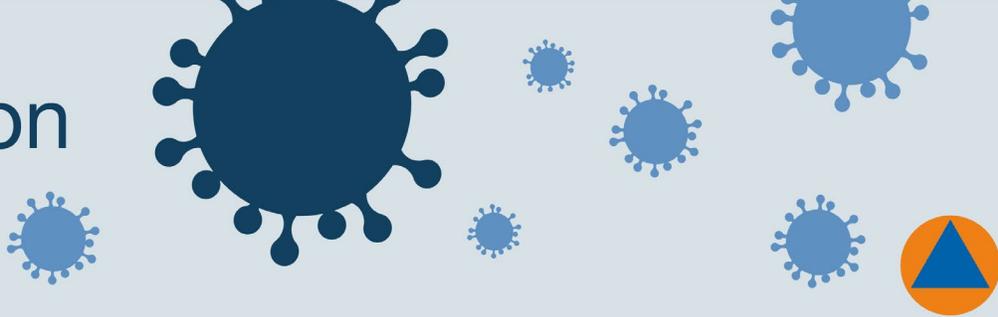


Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Aux gestionnaires et au personnel infirmier en soins à domicile du CISSS de Chaudière-Appalaches et aux maisons de soins palliatifs de la région

DATE : Le 5 mai 2020

OBJET : Préparation de seringues pour administration sous-cutanée en soins palliatifs dans le contexte de la COVID-19

Considérant les restrictions d'approvisionnement et les bouleversements vécus en cette période de pandémie, l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) a jugé acceptable, de façon **exceptionnelle et temporaire**, une exemption à la norme 2014.01 concernant la préparation de produits stériles non dangereux pour la préparation de médicaments injectés par voie sous-cutanée **en soins palliatifs seulement**.

En effet, la mise en seringues d'un médicament à partir du contenu d'une ampoule ou d'une fiole à **usage unique** peut être faite à l'avance et se conserver jusqu'à neuf jours au réfrigérateur en autant que les conditions suivantes soient respectées :

- L'environnement de préparation doit être propre et les mesures d'hygiène appliquées dans l'espace de travail;
- L'hygiène des mains est réalisée avant la préparation et une technique aseptique rigoureuse est utilisée;
- La stabilité physicochimique du médicament le permet. Afin de statuer sur une stabilité unique, nous avons déterminé une **stabilité de sept jours** au réfrigérateur pour les médicaments suivants : morphine, hydromorphone, midazolam, scopolamine, glycopyrrolate et methotrimeprazine.

Il est donc possible de préparer pour quelques jours à l'avance les seringues d'un médicament à administrer par voie sous-cutanée. Toutefois, nous ne favorisons pas la préparation jusqu'à sept jours à l'avance, compte tenu des possibilités de modification de posologie ou de la condition de l'utilisateur. N'hésitez pas à contacter le pharmacien communautaire ou le pharmacien en soins palliatifs de l'établissement pour toute question spécifique à la médication à préparer.

Nous vous remercions de votre collaboration.

« Signature autorisée »

Dominique Rousseau
Chef adjointe – volet soins pharmaceutiques
Département régional de pharmacie

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger